groupe SNR audit
AUDIT EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables de la région parisienne et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

S N F S

SYNDICAT NATIONAL

DES FABRICANTS DE SUCRE

DE FRANCE

7, Rue Copernic

❖❖❖

75 116 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice 2017

Groupe SNR
163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01 55 61 94 20
Fax : 01 55 61 91 48
contact@groupe-snr.com
www.groupe-snr.com

RSM Partenaires

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE SUCRE DE FRANCE

« SNFS »

Aux membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du S N F S, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



VI – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans

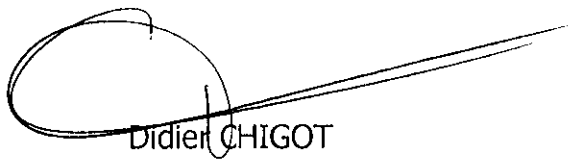
les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 22 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

SNR AUDIT



Didier CHIGOT

S.N.F.S
75016 PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	48 185	46 182	2 004	350	1 654	472.19
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	152 311	9 179	143 132		143 132	
	Installations techniques Matériel et outillage	254 247	177 355	76 892	101 827	-24 935	-24.49
	Autres immobilisations corporelles	1 221	1 044	177	608	-431	-70.86
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations	44 642		44 642	44 642		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	34 020		34 020	10 969	23 051	210.14
	Total I	534 626	233 759	300 867	158 396	142 471	89.95
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 377		9 377	15 643	-6 266	-40.06
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	155 203		155 203	52 503	102 700	195.61
	Autres créances	39 879		39 879	32 548	7 331	22.52
	Valeurs mobilières de placement	2 178		2 178	2 181	-3	-0.13
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	23 207 634		23 207 634	24 347 420	-1 139 786	-4.68
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	61 314		61 314	25 760	35 554	138.02
	Total III	23 475 586		23 475 586	24 476 055	-1 000 469	-4.09
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 010 212	233 759	23 776 453	24 634 452	-857 999	-3.48

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros

S.N.F.S
75016 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	23 487 825	287 246	23 200 579	NS
	Report à nouveau	545 338	545 338		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-966 417	23 200 579	-24 166 996	-104.17
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	23 066 745	24 033 163	-966 417	-4.02
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	94 534		94 534	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 153	142 600	16 552	11.61
	Dettes fiscales et sociales	424 857	419 044	5 813	1.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	31 164	39 645	-8 481	-21.39
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	709 708	601 289	108 419	18.03
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 776 453	24 634 452	-857 999	-3.48

(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	709 708	601 289
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	94 534	

En Euros

S.N.F.S .
75016 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	127 236	209 126	-81 889	-39.16
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 443 583	2 854 323	-410 740	-14.39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 118	-1 118	-100.00
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	266		266	
Total I	2 571 085	3 064 566	-493 481	-16.10
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 011 270	2 373 014	-361 744	-15.24
Impôts, taxes et versements assimilés	195 140	230 109	-34 969	-15.20
Salaires et traitements	1 379 258	1 245 694	133 564	10.72
Charges sociales	809 471	773 048	36 424	4.71
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	58 994	78 782	-19 789	-25.12
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 640	729	911	125.05
Total II	4 455 774	4 701 376	-245 603	-5.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-1 884 688	-1 636 810	-247 878	-15.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

S.N.F.S
75016 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	110 784	7 018	103 765	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3	-3	-100.00
Total V	110 784	7 021	103 763	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		-1	1	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		-1	1	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	110 784	7 022	103 762	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 773 905	-1 629 788	-144 117	-8.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	131 630	48 283	83 347	172.62
Produits exceptionnels sur opérations en capital	700 000	25 000 000	-24 300 000	-97.20
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	831 630	25 048 283	-24 216 653	-96.68
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	155		155	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		200 503	-200 503	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	155	200 503	-200 348	-99.92
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	831 475	24 847 780	-24 016 305	-96.65
Impôts sur les bénéfices (IX)	23 988	17 413	6 575	37.76
Total des produits (I+III+V+VII)	3 513 499	28 119 870	-24 606 371	-87.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	4 479 917	4 919 291	-439 375	-8.93
Solde intermédiaire	-966 417	23 200 579	-24 166 996	-104.17
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-966 417	23 200 579	-24 166 996	-104.17

En Euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1) Les immobilisations ont été amorties de la façon suivante:

Logiciels:	linéaire sur 1 an
Les installations générales:	linéaire sur 10 ans
Les agencements amén. matériel:	linéaire sur 5 ans
Le matériel et mobilier de Lille	linéaire sur 3 et 5 ans
Le matériel de transport:	linéaire sur 2 ans

2) Dissolution de l'ancien CEDUS

A la cloture de liquidation de l'ancien CEDUS, les bonis de dissolution sont dévolus pour partie aux membres . A ce titre une somme de 700 000 € a été dévolue au SNFS . Cette somme a été constatée en produits exceptionnels.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

S.N.F.S
75016 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	39 961		8 225
Installations générales agencements aménagements des constructions			152 311
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	236 369		17 878
Matériel de transport	1 221		
TOTAL	237 590		170 189
Autres participations	44 642		
Prêts, autres immobilisations financières	10 969		23 051
TOTAL	55 611		23 051
TOTAL GENERAL	333 162		201 464

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			48 185	48 185
Installations générales agencements aménagements constr.			152 311	152 311
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			254 247	254 247
Matériel de transport			1 221	1 221
TOTAL			407 779	407 779
Autres participations			44 642	44 642
Prêts, autres immobilisations financières			34 020	34 020
TOTAL			78 662	78 662
TOTAL GENERAL			534 626	534 626

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	39 610	6 571		46 182
Installations générales agencements aménagements constr.		9 179		9 179
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	134 542	42 812		177 355
Emballages récupérables et divers	613	431		1 044
TOTAL	135 155	52 422		187 578
TOTAL GENERAL	174 766	58 994		233 759

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 571				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 179				
Instal.techniques matériel outillage indus.	42 812				
Emballages récupérables et divers	431				
TOTAL	52 422				
TOTAL GENERAL	58 994				

S.N.F.S
75016 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	44 642	44 642	
Autres immobilisations financières	34 020	34 020	
Autres créances clients	155 203	155 203	
Personnel et comptes rattachés	244	244	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 750	9 750	
Débiteurs divers	29 886	29 886	
Charges constatées d'avance	61 314	61 314	
TOTAL	335 059	335 059	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	94 534	94 534		
Fournisseurs et comptes rattachés	159 153	159 153		
Personnel et comptes rattachés	115 534	115 534		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	261 188	261 188		
Impôts sur les bénéfices	23 988	23 988		
Autres impôts taxes et assimilés	24 146	24 146		
Autres dettes	31 164	31 164		
TOTAL	709 708	709 708		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	29 886
Total	29 886

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 950
Dettes fiscales et sociales	305 745
Autres dettes	31 164
Total	373 859

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	61 314
Total	61 314

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnels	831 630	
Total	831 630	

Produits exceptionnels

Une somme de 81 741 € a été constatée au titre de la mutualisation des frais de déménagement et d'aménagement au 7 rue Copernic75116 Paris.
Une somme de 700 000 € a fait l'objet d'un commentaire en page 1 de l'annexe.
Une somme de 49 889 € de participations aux frais administratifs.

groupe SNR audit
AUDIT EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables de la région parisienne et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

S N F S

SYNDICAT NATIONAL

DES FABRICANTS DE SUCRE

DE FRANCE

7, Rue Copernic

❖❖❖

75 116 – PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées, exercice clos au 31 décembre 2017

Groupe SNR
163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01 55 61 94 20
Fax : 01 55 61 91 48
contact@groupe-snr.com
www.groupe-snr.com

RSM Partenaires

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE SUCRE DE FRANCE

« SNFS »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni a rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives, à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec le CEDUS : Mise à disposition de personnes dans le cadre de la gestion administrative. Le montant supporté sur l'exercice s'élève à 15 532,00€. Les personnes intéressées sont Monsieur Bruno Hot en qualité de président du SNFS et Monsieur Gilles Bollé en qualité de président de l'association Cedus.

Avec le CEDUS : Prestations de services, loyer facturé par le SNFS au Cedus. Le montant facturé sur l'exercice s'élève à 50 388,28€. Les personnes intéressées sont Monsieur Bruno Hot en qualité de président du SNFS et Monsieur Gilles Bollé en qualité de président de l'association Cedus.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Conformément aux dispositions statutaires de votre syndicat, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec AFISUC

Convention de services : gestion administrative et frais de personnel

- Produits comptabilisés à ce titre dans l'exercice € 1 500,00

Avec le CERTIA

Convention de services : gestion administrative et frais de personnel

- Produits comptabilisés à ce titre dans l'exercice € 36 229,50

Avec le SNPAA

- Prestations de services et loyers facturés € 29 092,46

PARIS, le 22 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

SNR AUDIT

RSM Partenaires

Didier CHIGOT